

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 086/25

Objet : Contrat Assurance tous risques chantier – maison de la Santé

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le marché public N°20240502 portant sur la construction d'une maison de santé en ossature bois au 33 rue de Vaujours à Coubron 93470 ;

VU la procédure de résiliation du marché en date du 12 septembre 2025 consécutivement à l'abandon du chantier par les sociétés CORONIS et ODT attributaires du marché N°20240502 ;

VU que la ville de Coubron redevient propriétaire du chantier à partir du 13 septembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il convient de contracter une assurance tous risques chantier afin de nous assurer en tant que maître d'œuvre du chantier de la maison de Santé ;

CONSIDERANT La proposition d'assurance tous risques communiquée par la SMACL le 11 septembre 2025 pour un montant provisoire de 2196,32 € établit sur une assiette provisoire de 658 225 € ;

CONSIDERANT que le montant définitif sera actualisé en fin de chantier par la SMACL avec un complément à prévoir en fonction du coût définitif du chantier ;

Pour ces motifs,

DECIDE

DE SIGNER le contrat d'assurance tous risques chantier avec la SMACL située 141 avenue Salvador Allendé CS20000 79031 NIORT CEDEX 9 d'un montant de 2196,32 € TTC ;

PRECISE que ce contrat a été établi sur une assiette provisoire et que cette assiette sera actualisée en fin de chantier ;

AUTORISE le paiement définitif sur présentation d'un décompte final établi sur l'assiette définitive connue en fin de chantier.

QUE la dépense y afférente sera inscrite au budget communal de l'exercice 2025.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 15 septembre 2025.



Le Maire

Ludovic TORO